

Interdit bancaire au secours !!!

Par **babidoo06**, le **24/09/2007** à **14:18**

je viens de recevoir un courrier de la banque m'informant que je devais rendre mes cartes bleues et que j'étais fiché banque de france pendant 2 ans. en effet je suis au dessus de mon découvert (- 2000 euros), mais je n'ai jamais connu aucun souci avec eux juste celui la. comment faire ,quels sont mes recours pour éviter cela, surtout que la paye est dans 1 semaine? je suis desesperée merci de m'aider

[Edit : pas de titres en majuscules. S_C](#)

Par **Morsula**, le **24/09/2007** à **14:37**

Bonjour,

Il me semble que vous devez vous régulariser pour que l'interdit bancaire soit levé, cependant la régularisation n'implique pas forcément un retour à une relation bancaire entière (c'est-à-dire chéquier et carte bancaire).

Pour des informations plus précises vous pouvez contacter votre banque car toute personne inscrite à un fichier de la Banque de France a le droit de prendre connaissance des informations qui la concernent.

Par **babidoo06**, le **24/09/2007** à **14:44**

est ce que cela veut dire que lorsque ma paie va tombée 2000 euros ,ma situation sera regularisée? en fait j'ai trop peur tout cela parce que j'ai abusé. merci en tout cas c très gentil d'avoir repondu

Par **babidoo06**, le **24/09/2007** à **14:46**

il ne 'ont pas demandé le chéquier dois je le rendre?

Par **Morsula**, le **24/09/2007** à **14:46**

Le problème c'est que vous avez sans doute émis des chèques sans provisions et en fonction des sommes je suppose que ça joue sur la sanction. Je n'étudie pas le droit bancaire donc j'aurais beaucoup de mal à vous répondre, mais vous pouvez toujours contacter la Banque de France en ce qui concerne votre fichière et votre banquier concernant la régularisation.

Par **sabine**, le **24/09/2007** à **16:09**

Le fichage en tant qu'interdit bancaire est de 5 ans.

Par **nicomando**, le **25/09/2007** à **10:20**

Bonjour,

Le temps de fichage est en fonction du montant de l'abus.

Pour revenir à votre problème d'après ce que je comprend vous avez un découvert autorisé de 2000 euros que vous avez dépassé.

Malheureusement votre situation ne va pas se régler à la fin de la semaine car en admettant que vous remboursiez votre découvert avec votre paye le fichage à la banque de France sera toujours d'actualité (cela représente une sanction à votre abus) quant à l'interdit bancaire je ne suis pas sûre non plus qu'il soit levé si la banque estime que vous n'avez pas les ressources nécessaires pour ne pas dépasser le découvert.

En cas d'interdit bancaire vous n'avez le droit qu'à une carte de retrait renseignez vous auprès de votre banque concernant la question du chéquier.

Bon courage à vous

Par **babidoo06**, le **25/09/2007** à **16:07**

quelle difference netre etre interdit bancaire et etre fiché banque de France? urgent

Par **sabine**, le **25/09/2007** à **16:20**

Le fichage banque de France en tant qu'interdit bancaire est de 5 ans... Je sais ce que je dis!

Pour votre cas, lorsqu'une personne est interdit bancaire, elle est recensée sur un fichier que peuvent consulter les autres banques et les organismes de crédit. C'est ce que l'on appelle fichage banque de France (qui existe aussi pour les mauvais payeurs dans les crédits à la

consommation).

Il ne faut pas le confondre avec les gens qui sont fichés à la suite du dépôt d'un dossier de

surendettement. Image not found or type unknown